

Soutenir UN PAS DE CÔTÉ en devenant coopératrice ou coopérateur

1 action = 50 €

Lorsque nous avons fait l'acquisition du **refuge du fray**, dans les Vosges Saonoises, il y avait comme une évidence de le gérer d'une manière collective... Avec la singularité, les richesses, les compétences et les connaissances de chacun.

Un pas de côté est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui incarne cette volonté de gestion collective.

Chaque personne touchée par ce projet, et en accord avec la vision, peut en devenir coopérateur.rice et faire vivre le lieu... Que ce soit pour un coup de main, pour y faire vivre un stage, pour y vivre un moment ou juste soutenir financièrement...

Notre envie est que ce lieu prenne une multitude de couleurs.

Mélanie et Marcellin

BÉNÉFICIAIRES USAGERS

Ce sont les personnes physiques ou morales, qui utilisent directement ou indirectement les prestations de la coopérative

2 actions

COLLECTIVITÉS

Ce sont les personnes morales de droit public et mixte, même si celles-ci sont parallèlement, utilisatrices ou financeurs des biens et services de la coopérative,

50 actions

INVESTISSEURS PRIVÉS

Ce sont les personnes physiques ou morales de droit privé apportant un appui financier à la coopérative.

50 actions

BÉNÉVOLES

Ce sont les personnes physiques, apportant une contribution bénévole au fonctionnement et à l'animation de la coopérative.

1 action

ASSOCIATIONS

Ce sont les personnes physiques, apportant une contribution bénévole au fonctionnement et à l'animation de la coopérative.

En fonction du budget

Nous rejoindre

Devenir coopérateur.rice, c'est, selon son statut et ses envies, intégrer une des catégories d'associés ci-contre.

Le principe coopératif est «une personne = une voix» quelque soit le nombre d'actions qu'elle détient.

Voir les statuts



Voir le projet



Bulletin de souscription au verso

